

PLAN STRATEGIQUE NATIONAL POUR LA PECHE

FRANCE - VOLET POUR L'ILE DE LA REUNION

I. PRESENTATION GENERALE DU SECTEUR ET DE SON EVOLUTION

La filière de la pêche et de l'aquaculture, de constitution récente (1995), tient encore, et pour l'heure, une place limitée dans l'économie de la Réunion mais ses productions représentent déjà le second poste des exportations de l'île (15%).

Avec un chiffre d'affaire en 2004 de 45,7 M€ et 1000 emplois, elle représente 0,45% du PIB et 0,5% des emplois de la Réunion.

Les dernières statistiques détaillées sur la place du secteur dans l'économie régionale, sur l'état et sur la production de la flotte de pêche ainsi que sur l'écoulement et les réseaux de commercialisation sont fournies en annexe.

La Réunion regroupe l'ensemble des maillons de la filière, de la petite pêche à la pêche lointaine, de l'aquaculture marine et continentale à l'importation et à la transformation. Elle s'inscrit dans un tissu socioéconomique et institutionnel dense, avec des services maritimes développés, tant en terme de formation professionnelle, de services de contrôle à terre et en mer, d'instituts scientifiques et universitaires, d'administrations publiques maritimes et portuaires, vétérinaires et douanières, d'organisations professionnelles et syndicales et de collectivités territoriales, tous impliqués dans l'appui et l'encadrement de cette filière.

La pêche présente à la Réunion, à la différence d'autres régions maritimes, un important potentiel de croissance que sa jeunesse n'a pas encore entamé. Elle constitue une opportunité significative d'emploi et de création de valeur pour cette région ultrapériphérique où le chômage atteint 32% de la population (le taux le plus fort de l'Union européenne) et où l'économie informelle freine encore le progrès social.

Le segment qui apparaît très porteur pour la Réunion est celui de la pêche palangrière ciblant les grandes pélagiques. Une bonne maîtrise des techniques de pêche, des espèces procurant une valeur ajoutée significative, une flottille avec un important potentiel de développement, une ressource largement disponible expliquent l'évolution dynamique de ce secteur.

La pêche des grands poissons pélagiques à la palangre dérivante a été initiée à la Réunion au début des années 90. Mais il convient de souligner que la stratégie développée par les gestionnaires de la pêche et les armements palangriers réunionnais, a été, dès cette époque, orientée vers une pêche responsable, faisant l'objet d'un suivi scientifique rigoureux.

Une véritable filière s'est développée pour commercialiser des produits principalement frais, de grande qualité malgré les difficultés liées à l'éloignement des marchés européens. C'est ce développement qu'il s'agit de pérenniser.

II. ANALYSE DES FORCES ET DES FAIBLESSES DU SECTEUR ET DE SON EVOLUTION

1. La ressource halieutique

Largement disponible pour le développement de la Réunion, la ressource halieutique constitue un point fort de la filière réunionnaise qui, à ce jour n'opère que 0,014% des captures effectuées dans l'océan indien. De fait, avec un niveau annuel de captures de grands pélagiques thonidés de 2 300 tonnes, la flottille réunionnaise ne représente que le tiers des captures effectuées sur une année par un thonier senneur européen dans l'océan indien.

Une part importante des stocks de pélagiques de l'océan indien (germon, albacore, autres thonidés) peut, sans que cela n'entraîne d'impact sensible sur leur devenir, soutenir un développement de l'effort de pêche réunionnais, compte tenu du potentiel de ces stocks. Il convient en outre de relativiser à l'échelle de la Réunion les diagnostics portés à la CTOI de surexploitation ou de niveau d'exploitation maximale des stocks de grands pélagiques, même si l'espadon et les thons patudo (bigeye) et albacore (yellowfin) deviennent vulnérables à l'intensification de l'effort de pêche des flottes internationales, celui-ci étant sans rapport avec celui de la flottille réunionnaise qui n'a pas d'impact significatif.

La prise de conscience par la profession du bénéfice d'une gestion durable de la ressource ainsi que sa détermination à promouvoir une telle politique dans la région constituent une force pour le développement durable de la pêche dans l'océan indien tel que l'ont notamment souhaité les chefs d'Etat de la commission de l'océan indien lors de leur réunion à Madagascar le 5 juillet 2005.

Pour cela, la Réunion développe les moyens de contrôle des pêches importants dans la région, à la mesure de son savoir faire et de l'étendue des ZEE sous juridiction française dans l'océan indien. Les succès qu'elle enregistre dans la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non contrôlée fournissent le point d'appui des programmes de contrôle de la COI et des initiatives prochaines de la commission européenne dans le cadre d'un programme régional de contrôle.

Cette importance stratégique de la Réunion pour l'Union européenne, à qui elle offre en tant que seule région communautaire dans l'océan indien l'intéressant positionnement d'Etat riverain, n'est cependant pas reconnue. La place de la Réunion, en effet, dans les négociations internationales ne lui permet pas de faire valoir la nécessaire révision des modes de répartition de la ressource qui ferait davantage prévaloir la durabilité sur l'opportunité et le court terme. Le statut de région ultrapériphérique doit, à cet égard, renforcer l'attention de l'Union européenne vis à vis du renforcement de la Réunion et de sa filière pêche.

L'importance des espaces maritimes et des zones de pêche accessibles aux flottes réunionnaises justifie ces capacités de développement, qu'il s'agisse des ZEE sous souveraineté française dans l'océan indien (2,8 millions de Km²), et notamment celles des Iles Eparses, des ZEE étrangères ou de la haute mer. De fait, la politique de redéploiement de la flottille palangrière vers le large permet à la Réunion d'alléger l'effort de pêche sur les espèces démersales côtières, déjà fortement sollicitées.

Cette politique de gestion durable de la pêche est d'ores et déjà concrétisée par la mise en œuvre d'actions à fort impact dont chacune illustre l'avance déjà prise par la Réunion et dont il convient de ne pas casser l'élan.

La mise en place d'un système d'information halieutique, assurant la connaissance des ressources et le pilotage des politiques de gestion, est effective et ses premières données confortent la sélectivité et la durabilité des pêcheries réunionnaises. Son financement doit être pérennisé.

Des réserves marines sont en place, un projet de réserve naturelle maritime est en voie de finalisation. Les programmes de dispositifs de concentration de poisson et de récifs artificiels ont apporté la preuve de leur adaptation et la nécessité de les conforter est établie. Enfin, la généralisation des méthodes de pêche sélectives (lignes et palangres) des flottilles réunionnaises et le haut niveau de polyvalence de leurs navires (trois à cinq métiers par navire) établissent le caractère durable de leurs modes d'exploitation d'une ressource dont la solidité est par ailleurs confirmée.

Egalement, le renforcement de l'aquaculture, dont la jeunesse explique le caractère limité de la production, contribue à l'équilibre et à la durabilité de l'exploitation des ressources marines de l'océan indien. De fait, le haut niveau de biotechnologie auquel elle est parvenue permet d'alimenter de nombreux transferts de technologie et des accords d'approvisionnements en juvéniles dans le cadre de la coopération régionale en océan indien.

Recherchant la performance en terme de qualité plus qu'en volume, l'aquaculture et la pêche artisanale réunionnaises se placent en partenariat, tant pour la production d'appâts, que pour la consommation humaine, de manière à dépasser les rivalités habituellement rencontrées entre ces secteurs.

Un tel cercle vertueux mérite un soutien déterminé des autorités régionales, nationales, communautaires et internationales dans une région où il est établi que seule la moitié des captures effectuées par l'ensemble des flottes hauturières opérant dans l'océan indien est déclarée auprès des organes de régulation de ces pêcheries. Or, c'est cette disproportion entre la capacité de développement des flottilles réunionnaises et la capacité de nuisance pour la ressource des flottes internationales pêchant illégalement et sans déclaration qui constitue le facteur défavorable, le handicap le plus marqué de la filière réunionnaise.

En cela, le plan stratégique national doit permettre de rétablir la filière pêche de la Réunion dans un développement dynamique et soutenable dans l'océan indien.

2. Les capacités productives

En 2004, la filière halieutique réunionnaise s'est engagée dans une stratégie d'investissements déterminée pour le long terme malgré l'absence de visibilité sur les dispositifs réglementaires et financiers à venir après 2005, notamment dans le cadre de la politique commune de la pêche et des fonds structurels européens. Cette détermination demeure intacte pour la période 2007-2013.

a. la flotte de pêche

Celle-ci n'a pas encore achevé son redéploiement vers les ressources hauturières. La flottille côtière artisanale réduit progressivement son format, la flotte palangrière se développe de façon importante en 2005 et en 2006, la grande pêche australe (hors champs d'application de la PCP) a renforcé ses capacités depuis 1997. Les niveaux de référence impartis par le POP à la Réunion sont respectés et atteints au 31.12.05 avec dix constructions de palangriers engagées dont six navires de 24 mètres et 36 constructions de navires de moins de 12 mètres.

Cette politique, qui n'aurait pas été possible sans les aides publiques, dont la défiscalisation, concrétise le nécessaire redéploiement de la Réunion sur les pêcheries de l'océan indien ainsi que la remise à niveau indispensable des petites unités côtières, vétustes et dangereuses dans leur mise en œuvre, et cela dans un cadre maîtrisé.

Cette stratégie maîtrisée est l'un des points forts de la Réunion, gage de la durabilité du développement de la pêche. Elle s'appuie sur des équipements collectifs et des projets précis de structuration de la filière (cf infra). Elle vise à rééquilibrer l'exploitation des ressources hauturières de l'océan indien, d'une part, et à intégrer dans le cadre professionnel une activité de petite pêche informelle. Cette dernière n'est pas spécifique à la Réunion et se constate dans toutes les régions européennes. Mais sa persistance à la Réunion est accentuée par l'insuffisance des plafonds de capacité disponibles pour la petite pêche dans le cadre impartit par la PCP.

Il y a donc un intérêt communautaire indiscutable à concilier le développement de la filière réunionnaise avec la maîtrise des équilibres de la ressource halieutique de l'océan indien et les attentes du développement régional de cette région ultrapériphérique.

Pour cela, la nécessité d'une transition et d'une mise en œuvre de modèles de gestion intermédiaires intelligents de la capacité de la flotte et des aides publiques apparaissent possibles pour permettre à la flotte de pêche de la Réunion d'achever son redéploiement et sa professionnalisation. Il s'agit d'assurer la constructibilité d'une seconde tranche de quinze navires hauturiers (15 000 Kw et 1 500 GT) et l'intégration de cent pêcheurs informels (7000 Kw et 300 GT) sur la période 2007-2013.

Dans l'hypothèse où ces marges de manœuvres seraient fermées, la délocalisation des entreprises réunionnaises de pêche vers des pays tiers de l'UE et immédiatement voisins serait l'un des premiers constats qui serait établi lors de l'évaluation à mi parcours du DOCUP 2007-2013.

Les travaux préparatoires à l'élaboration du DOCUP 2007-2013 pour les régions ultrapériphériques ont conduit la commission européenne, dg régio et dg pêche et affaires maritimes, lors des séminaires tenus en septembre et novembre 2005 à la Réunion, à admettre la nécessité d'un traitement différencié des RUP par rapport à la transcription sans discernement des règles de la politique commune de la pêche telles qu'elles sont mises en œuvre dans la partie européenne de l'Union.

b. les infrastructures

Au moment où, dans le cadre des accords de partenariat économique ou des accords de partenariat pour la pêche, l'Union européenne appuie résolument les investissements portuaires et halieutiques des Etats voisins de la Réunion, la filière réunionnaise entend ne pas être laissée pour compte et elle ambitionne d'être non seulement témoin mais également et

surtout actrice du modèle socioéconomique de développement durable et équilibré que l'union européenne promeut dans l'océan indien.

La Réunion dispose d'un port de pêche adapté à l'accueil des flottes hauturières, équipé pour le stockage selon les normes communautaires et dont les travaux d'extension, en cours, sont dimensionnés à l'échelle du développement de la filière réunionnaise et des services qui y sont liés. Les capacités de stockage, en particulier, créées sur le DOCUP 1994-1999 et renouvelées sur l'actuel DOCUP 2000-2006 ne sont ni vieillissantes ni surdimensionnées comme cela avait pu être compris.

Ces outils collectifs concrétisent le choix de l'Union européenne pour le développement de cette filière réunionnaise dont l'avenir ne doit pas être remis en question au motif que d'autres plateformes logistiques seraient en cours de construction dans son voisinage (Maurice).

A cet égard, il est nécessaire de répondre à l'accroissement des apports que lui procurera l'extension de sa flotte de pêche pélagique. Ceci suppose une extension de 25% à 30% de sa capacité de stockage et la création d'unités de première et de seconde transformation. L'un relève du soutien du FEP, l'autre de celui du FEADER.

Simultanément, il convient de poursuivre l'équipement du littoral en points de débarquement pour la pêche côtière, sécurisés du point de vue nautique (FEDER) et outillés pour le débarquement des captures, leur enregistrement, leur conservation et leur commercialisation (FEP). Cette action accompagne la professionnalisation de la pêche informelle et concerne deux nouveaux sites dans le sud et l'ouest de la Réunion.

Enfin, les infrastructures productives halieutiques (dispositifs de concentration de poissons, récifs artificiels, fermes aquacoles) ont fait la preuve de leur utilité et de leurs performances dans le cadre des programmations précédentes. Cette politique doit être poursuivie afin de diversifier les sources d'approvisionnement du marché.

c. La filière

A partir d'une amorce de développement lancée en 2001 par un groupe financier, et dont le caractère structurant a rapidement rendu compte de ses limites, la Réunion a opté en 2004 pour une démarche de filière structurée et cohérente fondée sur la coopération des entreprises et des pouvoirs publics.

La première coopérative, créée en 2005 pour l'armement de nouveaux navires, précède la création en 2006 de coopératives de commercialisation puis d'avitaillement tandis que la profession prépare la mise en place d'une organisation de producteurs. Ces démarches bénéficient du soutien et s'appuient sur l'encadrement réglementaire des pouvoirs publics.

3. La production et le marché

Si la pêche australe exporte 95% de sa production (4 500 tonnes), la pêche palangrière en exporte 70% tandis que la petite pêche ne commercialise que sur le marché local. La pêche se situe dans le peloton de tête des exportations réunionnaises.

Le marché de produits de la mer est, à la Réunion plus qu'ailleurs, globalisé. Ceci vaut pour la légine mais aussi pour les thonidés. Les sociétés asiatiques concurrentes des opérateurs

réunionnais bénéficient d'avantages comparatifs illégitimes (conditions de production sous les minima sociaux, normes d'hygiène approximatives). Ceux-ci tendent à faire la différence sur un marché où les prix l'emportent encore trop sur la qualité.

C'est pour cette raison que le soutien communautaire est nécessaire afin que les conditions de production et de commercialisation européennes mises en œuvre par les opérateurs réunionnais ne conduisent pas à des surcoûts qui leur ferment le marché international et communautaire. A cet égard, le maintien du dispositif POSEIDOM est vital pour les entreprises réunionnaises qui souffrent d'ailleurs de son caractère sous-dimensionné et de la difficulté de procéder à sa modularité.

Simultanément, le marché réunionnais peut être reconquis par la production réunionnaise. La consommation de poissons par les ménages y est inférieure à la moyenne européenne et la part qu'y tiennent les produits de la pêche réunionnaise est marginale (15%). La valorisation de l'offre locale et la réduction de la part des ventes informelles sont les axes des politiques de la production et des marchés de la pêche réunionnaise.

Les caractéristiques géographiques de l'île et la difficulté des communications routières expliquent l'absence de criée et de marché centralisé des produits de la mer à la Réunion. Il reste que la création de coopératives et d'organisations de producteurs, d'une part, ainsi que la régularisation des apports de poisson grâce à la flottille palangrière hauturière, d'autre part, stabiliseront et disciplineront l'offre et la demande ainsi que la tenue des cours.

Les démarches de qualité, déjà engagées et bien identifiées, et les prospections commerciales et marketing seront développées de façon importante entre 2007 et 2013 au delà de l'existant et appelleront un soutien significatif, notamment vers les marchés extra communautaires (USA, Japon). Ce soutien permettra de contrebalancer sur le marché international et sur celui de la Réunion l'impact des économies du voisinage qui bénéficient de l'aide de l'Union européenne au profit de leur industrie des produits de la mer.

4. Les ressources humaines et les organisations

La prise de conscience par les partenaires institutionnels de l'opportunité de développement que constitue la filière halieutique (pêche et aquaculture) a conduit au renforcement des structures collectives autour et en soutien des entreprises. Un réseau scientifique et universitaire de qualité (IFREMER, IRD, Université, ARDA), un dispositif complet de formation maritime, une interprofession regroupée dans le cadre d'un comité régional des pêches maritimes et des élevages marins fortement structuré constituent des appuis forts pour le développement de la filière. La mobilisation du conseil régional et de l'Etat sur cet enjeu renforce le partenariat public - privé que réclame ce secteur.

A cet égard, le regroupement des services de l'Etat en pôle maritime et l'inscription du développement de la filière halieutique parmi les priorités du plan stratégique de l'Etat à la Réunion pour la période 2004-2008, ainsi que la mise en oeuvre de la compétence d'appui au développement économique de la pêche du conseil régional de la Réunion en 2005 traduisent la mobilisation des pouvoirs publics à la Réunion autour de ce secteur.

L'objectif pour l'union européenne, pour sa part, peut être de démontrer qu'il est possible de consolider à la Réunion le développement du modèle économique et social

communautaire au cœur de l'océan indien et de ses problématiques de croissance économique qu'y rencontrent les différents Etats de la zone.

Dans une région ultrapériphérique où le chômage dépasse les 30%, le succès de l'appui à ce secteur émergent et sa consolidation à la Réunion, sans menace de délocalisation, apportera la preuve aux Etats voisins en phase de décollage économique que la croissance peut se pérenniser sur le long terme.

5. La coopération régionale

La ressource dans l'ouest de l'Océan Indien fait face à une forte augmentation globale des captures, non imputable aux navires réunionnais. Dans ce contexte, la flottille palangrière réunionnaise doit envisager de redéployer ses navires.

En conséquence, il apparaît nécessaire que cette flottille puisse accéder à d'autres zones de pêche dans lesquelles les ressources sont peu exploitées. Un partenariat avec des pays riverains de la zone ouest de l'Océan Indien pourrait permettre, en privilégiant l'optimisation de la valeur ajoutée des captures, d'exploiter les ressources renouvelables disponibles, et ceci au bénéfice commun des Etats engagés dans ce partenariat.

En outre, il convient de noter que ces mêmes pays riverains disposent encore de ressources démersales et profondes insuffisamment exploitées. Aussi, il est particulièrement utile pour la flottille réunionnaise d'engager des partenariats avec les flottilles de ces pays.

De manière similaire, la région Sud-Ouest de l'Océan Indien présente de véritables potentialités de développement en aquaculture. Parmi les principaux facteurs favorables, on citera : des sites remarquables et diversifiés, un environnement encore préservé, des marchés et des infrastructures en plein essor, une politique volontariste et responsable de la plupart des Etats concernés.

Aujourd'hui, les pays de la région devraient être en mesure d'exprimer leur potentiel aquacole grâce aux nouvelles conditions de marché et surtout à la forte progression des biotechniques. Il reste toutefois à mieux identifier les atouts et les contraintes de chaque pays afin d'être en mesure de sélectionner les modèles biologiques, les systèmes de production et les stratégies de développement les mieux adaptés à chaque contexte.

Face à cet enjeu déterminant, les acteurs de la filière aquacole dans la région vont devoir identifier des partenaires et des problématiques susceptibles d'être partagées en s'appuyant, notamment, sur des expériences et des savoir-faire extérieurs transférables. La Réunion possède à cet égard une plateforme technologique de premier plan qui pourrait davantage s'insérer dans une dynamique régionale.

En d'autres termes, la coopération régionale dans le secteur des pêches et de l'aquaculture représente donc un réel espoir pour l'avenir de la Réunion.

III. OBJECTIFS ET PRIORITES DE LA REUNION

La pérennité du secteur halieutique de la Réunion passe par son développement maîtrisé, compte tenu des potentialités de la ressource dans l'océan indien et de l'aquaculture, de

la globalisation du marché des produits de la pêche et des concurrences régionales, ainsi que de l'attente d'un renforcement de la professionnalisation de la pêche sur le littoral de la Réunion.

L'intervention des pouvoirs publics de la Réunion sera nécessaire afin d'accompagner la structuration du secteur, autour notamment des coopératives maritimes et des organisations de producteurs, de façon à constituer une interprofession efficace et économiquement performante.

Les perspectives de reconquête des marchés réunionnais, intérieur (communautaire) et international que cette structuration de la filière permettra se traduiront par l'accroissement des chiffres d'affaire des entreprises et des créations d'emplois à la Réunion, mesurables tout au long de la prochaine programmation. La maîtrise de la croissance de la flotte de pêche et des activités induites permettra d'éviter les déséquilibres liés à la ressource ou au marché.

Enfin, le renforcement de l'implication de la Réunion dans les processus internationaux de gestion et de contrôle des pêcheries dans l'océan indien permettra d'accroître l'influence du modèle communautaire d'une gestion durable des pêches dans la région, et notamment des stocks pélagiques qui y constituent la ressource stratégique.

Cette politique sera conduite à travers les objectifs et les priorités suivants :

1. Transformation, valorisation et commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture

Objectif / contribution à l'axe 2 du FEP

Consolider l'adaptation au marché local, intérieur et international de la pêche réunionnaise.

Descriptif succinct

Modernisation des unités de transformation et de valorisation industrielle.

Acquisition d'équipements normalisés par les professionnels.

Démarches collectives en matière de qualité et de fraîcheur.

Prospection de nouveaux marchés.

Investissements productifs aquacoles.

Diversification vers des espèces aquacoles nouvelles et à fort potentiel commercial.

Mise en œuvre de techniques réduisant les impacts environnementaux.

Impact attendu de l'opération / de la mesure

Augmentation de la part de la filière réunionnaise dans le marché réunionnais.

Développement de nouveaux débouchés à l'exportation.

2. Actions innovatrices et de structuration du secteur de la pêche et de l'aquaculture

Objectif / contribution à l'axe 3 du FEP

Améliorer les performances des entreprises et assurer leur condition de rentabilité.

Descriptif succinct

Actions mises en œuvre par les professionnels (surveillance et gestion des outils collectifs halieutiques : DCP, récifs artificiels).

Aides au démarrage et à l'installation de structures collectives et d'organisations de producteurs.
 Recherche de gains de productivité via de nouvelles techniques de pêche.
 Contribution au volet halieutique et aquacole du pôle de compétitivité « agro-nutrition et santé en milieu tropical ».
 Aquaculture : projets pilotes et transferts technologiques.

Impact attendu de l'opération / de la mesure

Instauration d'une interprofession efficace.
 Création d'outils collectifs de structuration, de mutualisation des coûts et d'organisation du marché.

3. Renouveler et redéployer la flottille de pêche

Objectif / contribution à l'axe 1 et à l'axe 4 du FEP

Poursuivre le déploiement de la flottille de pêche de la Réunion dans l'océan indien dans la perspective d'un développement durable des zones de pêche, d'une part, et du littoral réunionnais d'autre part.

Descriptif succinct

Développement de la capacité de pêche hauturière réunionnaise.
 Renouvellement des unités vétustes.
 Mise au normes de sécurité de la pêche.
 Soutien à la constitution du pôle réunionnais de construction et de réparation navale.

Impact attendu de l'opération / de la mesure

Consolidation de la filière pêche et évolution de sa flottille vers le large.
 Maintien d'une petite pêche, vivier d'emplois et facteur de cohésion sociale.
 Intégration de la pêche informelle dans l'économie officielle.

4. Equiper les ports de pêche

Objectif / contribution à l'axe 3 du FEP

Descriptif succinct

Outil de débarquement et de mise en marché des produits de la pêche et de l'aquaculture.
 Poste de distribution en carburant, glace, eau, électricité.
 Points de stockage de matériels et de première vente.
 Installation de réception des déchets.

Impact attendu de l'opération / de la mesure

Renforcement du tissu socioéconomique sur le littoral, hors des zones urbaines.
 Relance de la filière pêche, et notamment appui à la petite pêche dans la bande côtière.
 Protection de l'environnement marin et littoral.

5. Protection et développement des ressources aquatiques

Objectif / contribution à l'axe 3 et 4 du FEP

Restaurer la ressource par la reconstitution d'écosystèmes productifs, favoriser le développement durable du secteur de la pêche et aquaculture.

Mieux anticiper l'évolution de la ressource grâce au système d'information halieutique réunionnais (SIHR)

Descriptif succinct

Pérennisation du système d'information halieutique de la Réunion.

Définition d'une stratégie de développement durable des eaux côtières.

Investissements collectifs aquacoles (maritimes et continentaux) et halieutiques (DCP, récifs artificiels).

Poursuite de la structuration à la Réunion d'un pôle d'excellence en aquaculture tropicale ouvert sur les besoins des professionnels locaux et de la zone.

Péréniser le SIHR

Impact attendu de l'opération / de la mesure

Restructuration et protection de la pêche, développement de l'aquaculture.

Développement des synergies pêche et aquaculture en zone côtière (production d'appât, captures d'alevins).

Stabilisation des conditions d'exploitation des entreprises qui y travaillent.

6. Favoriser l'inclusion sociale, le développement des compétences et l'employabilité des marins pêcheurs et des aquaculteurs

Objectif / contribution à l'axe 1 du FEP

Renforcement de la formation maritime et aquacole ainsi que l'encadrement/accompagnement technique des pêcheurs/aquaculteurs, par leur instance professionnelle notamment.

Développement de formations complémentaires pour des activités en amont et aval de la filière.

Descriptif succinct

Accompagnement des formations maritimes et aquacoles de l'école d'apprentissage maritime.

Fonctionnement de la formation initiale et continue.

Démarches individuelles de réinsertion professionnelle.

Mise en place d'un observatoire de l'emploi maritime.

Accompagnement et formation de nouveaux métiers en amont et aval de la filière.

Impact attendu de l'opération / de la mesure

Intégration professionnelle des pêcheurs informels et réduction proportionnelle des aides à la précarité.

Développement des compétences des marins à la pêche.

Extension de la filière pêche et aquaculture, création de valeur et d'emplois.

7. Développer les aménagements liés aux activités de la pêche et de l'aquaculture sur le littoral

Objectif / contribution à l'axe 3 du FEP

Sécuriser et rationaliser les conditions de travail de la pêche et de l'aquaculture hors des sites portuaires.

Descriptif succinct

Aménagement collectif des sites d'élevages.

Traitement des effluents.

Réaménagement des points d'embarquement de la petite pêche sur le littoral Sud-Est.

Viabilisation des points de débarquement et de leurs accès.

Sécurisation et équipement en phares et balises des abris de pêche et des concessions aquacoles.

Aménagement des pourtours portuaires.

Dragage des chenaux portuaires et cales de mise à l'eau sur le littoral.

Impact attendu de l'opération / de la mesure

Pérennisation et développement de l'activité de pêche dans et hors des centres urbains.

Re-dynamisation du tissu socioéconomique dans le Sud / Est.

Renforcement de l'attractivité du métier de la pêche et des activités connexes attenantes.

8. Mettre en valeur les points littoraux de la pêche et de l'aquaculture

Objectif / contribution à l'axe 2

Diversifier les activités commerciales de la pêche et de l'aquaculture.

Descriptif succinct

Aménagement légers des sites et des accès pour l'accueil du public.

Valorisation des activités touristiques liées à la pêche et à l'aquaculture.

Appui à la création d'un réseau d'auberges de pêcheurs.

Impact attendu de l'opération / de la mesure

Dynamisation du tissu économique littoral.

Création d'emplois et de valeur liés ou connexes au secteur de la pêche et de l'aquaculture.

9. soutenir les actions de recherche et développement

Objectif / contribution à l'axe 3 du FEP

Poursuivre l'effort entrepris par les organismes, en particulier l'IFREMER, l'IRD et l'ARDA dans les domaines de l'halieutique, l'aquaculture et la transformation des produits de la mer.

Créer un pôle scientifique et technique « mer et aquaculture », inter-institut, également ouvert aux professionnels.

Descriptif succinct

Approfondissement des connaissances permettant une meilleure gestion des stocks de grands pélagiques, en particulier l'espadon.

Aide au développement des DCP et des récifs.

Soutien en zootechnie et recherche spécifiques pour la mise au point et le développement de la filière Cobia.

Développer les coopérations régionales avec les ressortissants de la COI notamment dans les domaines de la pisciculture d'eau douce et de la conchyliculture.

Mise au point de process et de produits de la mer répondant aux besoins des entreprises de transformation et de préparation des produits de la mer.

Aide à la mise en place de filière qualité, depuis la capture jusqu'à l'étal.

Le pôle mer-aquaculture agira dans le cadre des initiatives engagées par les tutelles nationales des instituts de recherche présents dans l'outre-mer pour renforcer la coordination des instituts. Il sera la structure recherche et développement dédiée à la stratégie réunionnaise assurant l'interface avec le secteur professionnel.

Impact attendu de l'opération /de la mesure

Amélioration de la réactivité de l'Etat pour la fourniture de données auprès de l'UE et de la CTOI. Force de proposition pour les instances internationales.

Acquisition de données pour mieux promouvoir les intérêts de la Réunion en matière de pêche et d'aquaculture, meilleure anticipation pour la gestion responsable des ressources halieutiques.

Diversifier les filières de production aquacoles et les produits, offrant ainsi la possibilité d'accroître les marchés. Favoriser le développement de la pêche côtière.

Assistance /conseil aux professionnels sur les stratégies à conduire autour de la Réunion et dans le grand régional.

Meilleure structuration, à partir de la Réunion, des capacités d'expertise et de valorisation des programmes de recherche (développement d'intérêt régional).

Tels sont les axes du plan stratégique national pour la pêche de la France au titre de la Réunion.